



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090715

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/09/2025 9H18 C:000008 I:29894  
V/REF : 1028801  
V/Email reçu le Vendredi 26/09/2025 a 9H18

SEMCODA  
AGENCE OYONNAX  
188, RUE ANATOLE FRANCE  
C.S.30595  
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 00019  
IMMEUBLE : LES PRIMEVERES  
RUE CLAUDE BERNARD  
01100 BELLIGNAT

Feillens, le 29 Septembre 2025

Référence Marché: M\_230509003-1

LOCALISATION : 4 RUE CLAUDE BERNARD - BELLIGNAT - PORTE CHAUFFERIE

MOTIF : INTERVENIR POUR PROBLEME DE PORTE ACCES CHAUFFERIE  
MS0000 1 - MS00005

Donneur d'ordre : Mme S GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 26 SEPTEMBRE 2025 A 12H00  
REPLACEMENT DE LA SERRURE 1 POINTS POUR PORTE EXTÉRIEURE EN ACCORD AVEC  
MME GUESSOUM

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 29/09/25 a 08H29 Mme S GUESSOUM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.  
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix  
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| Quantité | Heures - Suppléments - Descriptif      | N°BT | P.U. HT |       |
|----------|----------------------------------------|------|---------|-------|
| 1,00     | MS00001-Forfait déplacement            | 1    | 92,43   | 92,43 |
| 1,00     | MS00039-Rempl.Serrure 1 pt portes ext. | 1    | 20,54   | 20,54 |

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENS

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - [bourgogne@servimo.fr](mailto:bourgogne@servimo.fr)



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5090715**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| TOTAL H.T. ....                 | 112,97        |
| T.V.A. a 10,00% .....           | 11,29         |
| <b>TOTAL T.T.C. ....En EURO</b> | <b>124,26</b> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1028801 du 26/09/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE D'OYONNAX  
188, rue Anatole France  
CS 30595  
01117 OYONNAX CEDEX  
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497  
Téléphone : 03.85.20.30.60  
Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

4 RUE CLAUDE BERNARD  
LES PRIMEVERES  
01100 BELLIGNAT

### Référence de la Demande

N°: 852 209 du 26/09/2025  
THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.  
01-EE-2212-ENT-61563100  
Marché : M - 230509003-1

00019-00004-00001 4 RUE CLAUDE BERNARD  
LES PRIMEVERES

### Délai

Date limite exécution : 11/10/2025

### Observations

**POUVEZ VOUS INTERVENIR AUJOURD'HUI POUR SECURISER**

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                                   | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                             | 1,00 | 92,43 | 92,43 | 9,24   | 101,67    |
| MS00005 MENUISERIE / SERRURERIE INTERIEURE<br>VENIR CHERCHER UN CYLINDRE PASS AU BUREAU DE<br>BELLIGNAT | 1,00 | 25,00 | 25,00 | 2,50   | 27,50     |
| Total H.T.                                                                                              |      |       |       |        | 117,43    |
| Total TVA                                                                                               |      |       |       |        | 11,74     |
| Total TTC                                                                                               |      |       |       |        | 129,17    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Stella le 26/09/2025

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **4 RUE CLAUDE BERNARD LES PRIMEVERES 01100 BELLIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **OYONNAX**

le **26/09/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1028801